

Ecole Publique Elémentaire du Dorat  
10, avenue du château  
87210 LE DORAT  
05 55 60 68 88

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL ECOLE</b> <b>DU MARDI 4 NOVEMBRE 2014</b></p>
--

***Présents à la réunion :***

Mr. PIGNON, directeur de l'école et président du conseil d'école  
Mmes VAN HAVER et MARIAUX: enseignantes  
Mrs LENOBLE et MAZAUD : enseignants  
Mr FAURY : DDEN  
M MAGNIN : Maire de la commune du Dorat  
Mme TETAUD: adjointe chargée des affaires scolaires à la commune du DORAT  
Mme LACHEREZ : conseillères municipales de la commune du Dorat  
Mmes, DESAINT, DOENLEN, LAURENT et FOULON: représentantes des parents d'élèves titulaires  
Mmes RIFFAUD et GUILLEMAILLE et M SER, : représentants des parents d'élèves suppléants  
Mme GODART: Représentantes de l'association «°Le pêle-mêle des petites mains », et de l'association « le Marché des Producteurs de Pays  
M RESTOUEIX: représentants de l'APE « Allons z'Enfants »

***Excusés :***

Mme BIRET : IEN  
Mme DEJOSS : psychologue scolaire ( RASED )  
Mmes RIBIERES et PAGNAT: représentants de l'APE « Allons z'Enfants »  
M DEMORY : représentant des parents d'élèves suppléants  
Mme BRUNIER: conseillères municipales de la commune du Dorat  
Mme MORICHON: Présidente de l'association «°Le pêle mêle des petites mains », et membre de l'association « le Marché des Producteurs de Pays

Ouverture de la séance à 18h15

**ORDRE DU JOUR :**

**Présentation du Conseil d'Ecole.**  
**Attributions du Conseil d'Ecole.**  
**Résultats des élections des Parents d'Elèves.**  
**Règlement intérieur de l'école.**  
**Bilan de rentrée 2014 :**  
**Transfert de la compétence scolaire.**  
**Projets de la période 1**  
**Projets des périodes à venir.**  
**Travaux réalisés.**

## 1. Présentation du Conseil d'Ecole.

Tour de table des personnes présentes.

## 2. Attributions du Conseil d'Ecole.

Présentation et définition de la fonction délibérative du Conseil d'Ecole d'après l'article 18 du décret du 6 Septembre 1990.

### *- compétences du Conseil d'Ecole*

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du Directeur, qui en est le président :

- o vote le règlement intérieur de l'école,
- o établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- o étroitement associé à l'élaboration du projet d'école, il donne son avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions concernant la vie de l'école, et notamment sur :
  - les actions pédagogiques pour réaliser les objectifs nationaux du service public de l'enseignement ;*
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école ;*
  - les conditions d'intégration d'enfants handicapés ;*
  - les activités périscolaires ;*
  - la restauration scolaire ;*
  - l'hygiène scolaire ;*
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.*
- o statue sur les propositions des équipes pédagogiques concernant le projet d'école,
- o donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- o choisit après avis du Conseil des Maîtres, les classes d'environnement,
- o adopte le projet d'école,
- o est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée,
- o établit et adopte son règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations,
- o donne son avis en matière de sanction disciplinaire, sur une décision de transfert d'élève dans une autre école.

### *- le vote du Conseil d'Ecole*

Le Directeur rappelle que lors d'un vote les voix sont réparties de la façon suivante :

- le président (1 voix )
- chaque enseignant titulaire d'une classe ou son remplaçant ( 1 voix )
- le Maire de la commune ou son représentant (1 voix )
- l'adjoint ou le conseiller délégué à l'éducation pour la commune ( 1 voix )
- le DDEN de chacune de la commune ( 1 voix )
- un membre du RASED ( 1voix )
- chaque parent d 'élève titulaire élu ( 1 voix )

### *- le règlement intérieur du Conseil d'Ecole*

Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (voir délibération 1). Concernant l'article 5 et le mode des délibérations, le conseil d'école choisit que le vote se fera à main levée.

Voté à l'unanimité

### 3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Merci à Mme Laurent, Mme Riffaud, M Demory, Mme Guillemaille et Mme Foulon qui ont assuré la permanence du bureau de vote de 13H30-17h30.

Cette année les élections ont eu lieu sur une demi-journée le vendredi 10 octobre 2014 de 13h30 à 17h30.

La participation est supérieure à celle de l'an passé.

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
INSCRITS	EFFECTIFS	178	159	149	166	154	163
PARTICIPATION	EFFECTIFS	94	107	111	134	89	102
POURCENTAGE		52,80%	67,30%	74,5%	80,1%	57,79%	62,58%
SUFFRAGE EXPRIME	EFFECTIFS	89	102	103	120	83	95

Présentation des nouveaux élus titulaires : Liste présentée par des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme FOULON Carine Mme DESAINT Nathalie Mme LAURENT Alexandra Mme DOENLEN Anne	Mme GUILLEMAILLE Mélanie Mme RIFFAUD Jessica M SER Olivier M DEMORY Dominique

Le directeur précise que les élus représentent l'ensemble des parents de l'école et non de la classe. En conséquence, nous n'avons pas besoin que les élus appartiennent à des classes différentes.

Le directeur rappelle le rôle des représentants des parents d'élèves.

Fonction de médiation

- Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

- En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Conseil d'école

- Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes rendus sont distribués aux élèves pour être donnés à leurs parents.

M. Ser demande comment se fait la répartition des délégués titulaires/suppléants. Le directeur répond qu'en l'absence de candidats prenant les choses en main, il l'a fait en prenant en compte les demandes des uns et des autres.

### 4. Le règlement intérieur de l'école.

Le règlement ayant été distribué aux membres du Conseil d'Ecole en même temps que l'invitation à participer au Conseil d'école, le directeur propose de passer directement à sa discussion.

Le directeur demande aux membres du Conseil d'Ecole de formuler d'éventuelles questions sur les

différents articles du règlement intérieur :

Le directeur insiste sur le signalement sans délai des absences par téléphone et sur l'obligation d'avoir une trace écrite motivant l'absence. Les absences répétées ou injustifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection Académique.

Le directeur rappelle qu'il ne peut y avoir d'éviction des élèves porteurs de poux et que certaines familles n'ont toujours pas transmis les attestations d'assurance.

Ce règlement est voté par les membres du Conseil d'Ecole (cf délibération n°2).

Voté à l'unanimité, le directeur assurera sa diffusion dans les plus brefs délais.

## 5. Bilan de rentrée.

### *a. Les effectifs*

Effectif en légère hausse par rapport à l'an passé.

	En 2014	En 2013	En 2012	En 2011	En 2010	En 2009	En 2008
	4 classes	4 classes	4 classes	4 classes	5 classes	5 classes	5 classes
Effectif	102	93	98	90	97	104	98

En fin d'année, l'effectif était de 95 élèves.

Une demande d'inscription pour janvier 2015 est parvenue à l'école en CP. L'élève devrait être admis dans la classe de CP de Mme Van Haver.

Les 26 départs au collège ont été compensés par les 27 arrivées de la maternelle du Dorat.

Arrivées extérieures :  
Lussac Les Eglises : + 1  
Bellac : + 2  
St Bonnet de Bellac : + 1  
Autres départements : + 3

Départ :  
Autre département : -1.

Cette année deux inscriptions ont encore eu lieu fin août. Cela perturbe l'organisation de la rentrée pour les professeurs dans des classes déjà chargées.

Mme Doenlen demande si les effectifs sont suffisants pour une ouverture. Le directeur ne pense pas. Il s'appuie sur l'exemple de Nantiat qui a ouvert une cinquième classe à 116 élèves.

**Provenance des élèves : 16 communes**

	En 2010/2011	En 2011/2012	En 2012/2013	En 2013/2014	En 2014/2015
LE DORAT	41	35	35	34	43
AZAT-LE-RIS	7	3	5	3	4
BLOND					1
DARNAC	4	4	3	2	1
DINSAC	8	7	6	6	6
DOMPIERRE LES EGLISES	2	1	1		
DROUX	1	1	0		
LA BAZEUGE	5	4	4	5	6
LA CROIX SUR GARTEMPE				3	
LATHUS ST REMY	1	1	1	1	
LESTERPS					1
LUSSAC LES EGLISES	3	2	2	2	2
MAGNAC LAVAL	1	1	2	3	3
ORADOUR ST GENEST	10	15	19	16	13
RANCON	2	2	2	2	1
ROUMAZIERES LOUBERT					1
ST BONNET DE BELLAC	2	1	1	1	
ST OUEN SUR GARTEMPE	1	1	1		
PEYRAT DE BELLAC				1	
TERSANNES	3	3	3	3	6
SAINT SORNIN LA MARCHE	0	1	5	6	9
SAINT SORNIN LEULAC					1
THIAT	1	1	1	1	
VERNEUIL-MOUSTIERS	4	6	6	4	4
VILLEFAVARD	1	1	1		

Répartition des élèves par niveau.

SECTION	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
<b>CP</b>	29	14	22	17	14	22	18
<b>CE1</b>	17	23	17	12	20	22	19
<b>CE2</b>	22	17	13	22	22	19	18
<b>CM1</b>	18	13	24	20	20	20	20
<b>CM2</b>	16	26	22	19	21	21	23

	2014/ 2015		2013/ 2014	CLASSE	2012/ 2013	2011/ 2012	CLASSE	2010/ 2011	2009/ 2010	2008/ 2009
<b>CP</b>	<b>23</b>	<b>CP/CE1</b>	<b>14</b>	<b>CP</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>CP</b>	14	22	18
<b>CP/CE1</b>	<b>6</b>		<b>8</b>		<b>17</b>	<b>12</b>		<b>CE1</b>	20	22
	<b>17</b>	<b>CE1/CE2</b>	<b>15</b>	<b>CE1/CE2</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>CE2</b>	22	19	18
<b>CE2/CM1</b>	<b>22</b>		<b>8</b>		<b>7</b>	<b>11</b>		<b>CM1</b>	20	20
	<b>6</b>	<b>CE2/CM1</b>	<b>9</b>	<b>CE2/CM1</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>CM2</b>		21	21
<b>CM1/CM2</b>	<b>12</b>		<b>13</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		<b>CM1/CM2</b>	<b>22</b>	<b>19</b>
	<b>16</b>	<b>CM2</b>	<b>26</b>							

## *b. Le personnel*

- Education Nationale

Mme Walsemann, Auxiliaire de Vie Scolaire a été nommée sur l'école pour accompagner 2 élèves en situation de handicap. D'autres élèves dans la même situation sont scolarisés dans les classes sans accompagnement. L'aide vient alors des aménagements mis en place par les enseignants.

- Communal

Personnel d'entretien : Mme Bellone et Jessica Heurter. Elles assurent le ménage dans les salles de l'école et les sanitaires.

Personnel de restauration scolaire: Mr Momaud est en charge de la préparation des repas. Il est assisté pour le service : 2 agents pour les maternelles et 1 pour les élémentaires répartis en 2 services de 40 à 50 couverts chacun.

1 agent surveille la cour pendant les services de cantine puis 2 quand tous les élémentaires sont présents dans la cour. Enfin, 4 agents sont nécessaires lorsque les maternelles occupent également la cour en attendant le bus.

2 enseignants assurent à tour de rôle la surveillance des repas.

Horaires des services :

- 12h00-12h40 : classes de CP/CE1 et CM1/CM2
- 12h40-13h20 : classes de CP et CE2/CM1

Le temps du repas est un moment de vie collective où les enfants sont responsabilisés et développent l'entraide. Un adulte assure la montée des escaliers et le lavage des mains, des chefs de table sont désignés pour le service et le partage des plats dans les assiettes, les tables mélangent les enfants de toutes les classes afin que les plus autonomes aident ceux qui le sont moins. L'éducation aux goûts est également une préoccupation des adultes présents.

## *c. L'association « Ecole et Loisirs ».*

Renouvellement du bureau associatif « école et loisirs » : voté le 13 octobre 2014 : Président Mr Pignon, Secrétaire Mme Mariaux, Trésorier Mr Lenoble

### *ci. Association Allons Z'Enfants.*

Prise de parole de M Restoueix. Bilan : Versement de 2468,26€ à L'association « Ecole et Loisirs » pour financer les projets.

Nouvelles actions tentées cette année :

- Le concours de belote : beaucoup de travail et peu de bénéfice : ne sera pas renouvelé
- Restauration pour la fête d'école : grand succès. Remerciements appuyés aux bénévoles des Marchés des Producteurs, notamment Ms et Mmes Godart et Marche.

Programmes des manifestations à venir : Vente de chocolats ; arbre de Noël; loto en avril, tombola. L'association sera également présente pour la journée de l'enfance qui se tiendra le 30 mai au Dorat.

L'AG s'est déroulée le jeudi 11 septembre. Une dizaine de personnes était présente. Le bureau précédent a été reconduit à l'unanimité : M Restoueix est le président, Mme Ribière, la trésorière et Mme Pagnat la secrétaire.

### *cii.aide aux devoirs.*

L'association le « Pêle Mêle des petites mains » intervient bénévolement auprès des élèves pour les accompagner dans leur travail personnel (devoirs) les lundis et les jeudis de 16h45 à 17h30. L'action a repris

dans la salle d'Arts Plastiques, le 6 octobre. Actuellement, 20 élèves sont accueillis par 2 bénévoles. Mme Godart regrette que, contrairement aux années précédentes, il ait fallu téléphoner à la Communauté de Communes pour avoir la liste des élèves à prendre en charge.

L'aide se passe convenablement avec des enfants encore plus en difficultés que l'an passé.

Remerciement du directeur pour leur engagement.

La discussion s'engage alors sur le niveau des élèves, les difficultés rencontrées par les enseignants, notamment en CP/CE1 et en CE2/CM1. 9 élèves sur 22 ont 1 an de retard en CE2. M Magnin demande d'où viennent ces difficultés et Mme Tétaud demande si cette situation est spécifique au Dorat. Les parents s'inquiètent, demandent des solutions et s'interrogent sur la possibilité d'écrire à M l'Inspecteur de l'Education Nationale pour l'alerter sur la situation et demander des moyens.

M. Pignon explique que chacun fait de son mieux avec les moyens dont il dispose. Le point est fait avant chacune des vacances avec le Rased (la psychologue scolaire, Mme Dejos), l'Apev (dispositif pour les élèves sédentarisés récemment) connaît la situation, l'enseignant référent, chargé du suivi des 3 élèves en situation de handicap est présent et le médecin scolaire chargé de l'établissement et du suivi des Projets d'Accueil Individualisé est à l'écoute. M Pignon précise que depuis la rentrée 2013, beaucoup de nouveaux élèves à profils particuliers sont arrivés à l'école. Cela demande beaucoup d'énergie. Pour mémoire, un courrier avait été rédigé par les enseignants pour demander un enseignant surnuméraire. Il n'avait pas été obtenu mais une EVS (Emploi de Vie Scolaire) avait été nommée pour un an. Mme Lacherez ajoute que la mairie avait alerté également l'Inspection sur cette situation par le passé par des courriers.

### *ciii. Association des Marchés des Producteurs de Pays*

Le Conseil d'administration de l'association a voté la reconduction de l'aide apportée les années précédentes, soit 1500€.

Le directeur remercie sincèrement ce geste au nom des enfants.

## 6. Transfert de la compétence scolaire.

M Magnin explique que le transfert de compétence sera effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2015. A compter de cette date, la communauté de communes aura la charge des écoles. Le budget pour l'année scolaire 2015/2016 sera donc voté par la mairie.

## 7. Projets de la période 1:

- Cross à l'Institut Suzanne Léger.

Le lundi 13 octobre s'est déroulée la rencontre de cross organisée à et par l'Institut Suzanne Léger pour les écoles de Bussière Poitevine et du Dorat. Les classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé. Les élèves ont rapporté comme les années précédentes de multiples médailles. Merci aux très nombreux parents accompagnateurs.

- Election des délégués de classe

2 délégués par classe ont été élus le 10 octobre 2014 (le 17 octobre pour la classe de CE2/CM1), en même temps que les délégués des parents d'élèves. Les élèves ont pu se rendre dans l'isoloir et glisser leur bulletin dans l'urne sous le contrôle des CM1 de M Lenoble assistés des parents d'élèves. Chaque candidat a donc mené campagne pour recueillir le plus de voix. Les huit élèves élus participent à des réunions 1 fois par mois en moyenne, avec le directeur. Les délégués de CM pourront participer au conseil d'école ou rencontrer les élus le cas échéant.

- Liaison CM2/6<sup>ième</sup> : Mardi 4 novembre au collège.

Les élèves de CM2 ont été invités par les 6<sup>èmes</sup> de Mme Marcicaud, professeur d'allemand à prendre un petit déjeuner traditionnel. 2 autres temps forts auront lieu dans le courant de l'année.

- Classe de musique.

M Lenoble intervient dans la classe de CP/CE1 le jeudi en échange de service avec Mme Mariaux qui assure l'anglais des CE2/CM1 le lundi.

Mme Kesch intervient cette année dans 2 classes de l'école. Chaque classe bénéficie de 45 minutes par quinzaine. Le financement de ses interventions est pris en charge par la commune et l'association des parents d'élèves.

Mme Kesch intervient également dans la classe de CM1/CM2. Il s'agit pour ces élèves de participer à un projet Art Vocal, commun avec la ferme de Villefavard et le conservatoire de la ville de Limoges. Dans ce cadre, les élèves bénéficient de 45 minutes de chant hebdomadaire par groupes. Le coût du projet est de 6000€. Il profite d'un financement de la DRAC. A sa charge l'école doit régler 1000€.

Ce projet sur l'année va être l'occasion pour les élèves de rencontrer des artistes de se produire en concert les 5 et 6 juin à Villefavard avec d'autres groupes et d'assister à des spectacles à l'Opéra de Limoges, le 13 janvier, et à l'Opéra de Paris, le 15 juin.

- Sortie à la ferme de Villefavard le vendredi 26 septembre : Visite et histoire de la ferme par le directeur artistique. Rencontre avec un librettiste et des artistes de l'opéra de Reims en répétition pour leur opéra : YUME

Le directeur explique que ce projet a été proposé en mai et n'a donc pas été budgété. Malgré la grosse participation de la ferme de Villefavard, certaines dépenses ne seront pas couvertes. Le directeur demande donc l'avis du conseil d'école en ce qui concerne la poursuite de ce projet. Faut-il maintenir les sorties à l'Opéra de Limoges (550€) et de Paris (3000€). M Magnin, en qualité de Maire et de Vice-président de la Communauté de Communes, M. Faury, DDEN et Vice-président de la Communauté de Communes et l'ensemble des personnes présentes soutiennent le projet dans sa globalité et souhaitent qu'il puisse aller au bout. M. Pignon propose d'associer le secteur privé localement présent. Mme Lacherez indique alors que l'interlocuteur tout indiqué est le président de l'association des commerçants du Dorat. L'assemblée approuve. Enfin, M Pignon précise que les élèves vont également s'investir dans ce financement par des actions comme la vente de billets de tombola, la vente d'objets au marché de Noël du 7 décembre.

- Prévention routière

Venue de la gendarmerie le Mardi 7 octobre 2014 pour les CM2.

- Classe Découverte Meschers

La classe vendange des CE2 a eu lieu du 6 au 10 octobre. 21 élèves sur 22 ont participé. Coût du séjour 6452,5€

M. Lenoble est ravi de l'expérience qu'ont vécue ses élèves. La cohésion de groupe en est renforcée. Les intervenants ont été très performants. Les parents ont pu suivre les événements grâce à Mme Lambertton qui a fait vivre le site internet de l'Association des Parents d'Elèves durant cette période et qui a ainsi permis aux parents de suivre jour par jour les événements sur place. Remerciements très chaleureux aux parents accompagnateurs et à Mme Doenlen en particuliers.

## 8. Projets des périodes à venir.

- Piscine en P5

La natation concerne les élèves du CP au CE1. Le financement est assuré par l'ensemble des communes de la communauté de communes de la Basse Marche. Les séances se dérouleront en période 5. Elles seront assurées par Mme Van Haver et Mme Mariaux. Comme les années précédentes, il sera nécessaire que deux parents agréés accompagnent les enseignants. Le calendrier de dates pour les agréments a été diffusé à l'ensemble des parents d'élèves.



- Arbre de Noël le 12 décembre 2014.

Il aura lieu le vendredi 12 décembre à la salle de cinéma à 20h. Il sera composé de deux parties avec un entracte.

- Projet passerelle

Avec Mme Tillet, documentaliste, liaison autour de la littérature et de la langue française avec les élèves de 6<sup>ième</sup> : 5 ouvrages ont été choisis par un comité de professeurs. Les rencontres se feront en juin et seront couplées avec la visite du collège. Un déplacement au théâtre de l'Union et au théâtre Expression 7 à Limoges aura également lieu en février. Les élèves assisteront à des pièces sur des passages des 5 livres lus.

- JM France

Les CP, CP/CE1, CE2/CM1 assisteront au premier concert de la saison : « Soufflet Créole », le jeudi 20 novembre, le matin. Les JM France organisent des concerts jeunes publics adaptés. Ils proposent des programmes au contenu pédagogique d'une grande richesse et facilement exploitable.

- Ecole et cinéma.

Cette opération est conduite en partenariat par l'Education Nationale et la « Coordination Cinéma en Haute Vienne ». Les élèves des 4 classes se rendront au cinéma du Dorat pour visionner 3 films au cours de l'année scolaire. Le premier aura lieu le jeudi 13 novembre.

. Ces supports cinématographiques sont exploités en classe, que ce soit en amont ou en aval, dans les différents champs disciplinaires même si l'objectif prioritaire cette année est « la critique du cinéma par l'affiche ». Le directeur précise que le coût des entrées pour les enfants de 2€30 est pris en charge par la Communauté de Communes.

- Projet intergénérationnel

Reconduction du projet d'échange avec l'Hihl. Cette année un thème a été choisi : les fables de La Fontaine.

- Spectacle d'école en avril.

Organisation d'un spectacle avec toutes les classes en avril sur les fables de Jean de la Fontaines. La date n'est pas encore fixée.

### 9. Travaux réalisés

Remerciements particuliers aux municipalités pour :

- Le remplacement du portail
- L'entretien des portes extérieures qui ont toutes été lasurées.
- La réfection des WC situés entre la salle des maîtres et la classe de CE2/CM1.

Remerciements également aux agents qui interviennent avec rapidité et efficacité. Cela est très appréciable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 00.

Le Directeur  
Bruno Pignon